

Société des Régates d'Agde et du Cap

LE LIVRET DU COUREUR 2022 - 2024









SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011 Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20 e-mail : secretariatsorac@orange.fr Président : 06 15 91 42 54

Site internet : www.soracagde.com Facebook : https://www.facebook.com/Soracagde



NAVIGUEZ AVEC LA SORAC LES RÈGLES DE NOS RÉGATES

LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



1- LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE RCV

Ce sont les règles internationales (règles du Word Sailing) qui régissent tout type de régates (dériveur, habitable, courses transocéaniques, multicoques, planches à voile, voile radiocommandée, match racing...).

Elles précisent les droits et obligations des coureurs, des arbitres et des organisateurs au club Nous courons actuellement sous les règles 2022-2024.

Les coureurs sont particulièrement concernés par les règles fondamentales (définitions, sécurité, acceptation des règles, navigation loyale, décision de courir, antidopage, environnement) et les règles du chapitre 2 (rencontres entre deux bateaux, passage des marques, départ, arrivée, propulsion).

Consulter ou acheter le document sur le site de la FFV en vous connectant à votre espace personnel.

2- L'AVIS DE COURSE – AC

Il précise la date, le type de course, les horaires, les modalités d'inscription, les modes de classement. Cet avis de course doit contenir tout ce qui peut aider un coureur à prendre sa décision de courir ou non. Il procure toutes les informations dont le concurrent aura besoin avant que les instructions de course soient publiées.

C'est le contrat de base qui lie les organisateurs et les coureurs.

L'AC type des courses habituelles du trophée SORAC sont dans ce livret. Pour les régates importantes, un AC spécifique est édité, par exemple pour l'Escalagde. Ces avis de course particuliers sont publiés sur le site internet de la SORAC : www.soracagde.com

3- LES INSTRUCTIONS DE COURSES - IC

Elles sont affichées les jours de régate. Elles complètent les règles Word Sailing pour les adapter à notre pratique. Elles sont fixées par la Fédération Française de Voile. Elles sont identiques pour tous les clubs et valables pour 4 ans comme les RCV ci-dessus, mais peuvent être adaptées à l'organisation de chacun par des annexes.

De même que pour les AC, les IC types des courses habituelles du trophée SORAC sont dans ce livret. Pour les régates importantes, des IC spécifiques sont éditées : par exemple pour l'Escalagde, ces IC particulières sont publiées sur le site internet de la SORAC : www.soracagde.com

4- LES ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Elles sont rédigées par l'organisateur, en liaison avec le corps arbitral. Elles précisent tous les points particuliers utiles au coureur : horaires, types de parcours, description des marques de parcours. Elles peuvent modifier certaines dispositions des Instructions de Course Type. Dans ce document vous trouverez les Annexes types aux IC concernant nos régates habituelles.

Comme pour les AC et les IC, les annexes peuvent être spécifiques à une course. Dans ce cas elles sont aussi publiées sur le site de la SORAC.



5- LE CONTRAT DE JAUGE OSIRIS HABITABLE

Pour égaliser les chances de bateaux de tailles et conceptions différentes, nous appliquons un système de Handicap. Parmi les systèmes existants, la SORAC a choisi OSIRIS, système le plus simple et le moins onéreux. De plus il est bien adapté aux bateaux de série. D'autres systèmes de handicap existent, (IRC, ORC, ...) plus précis, mais plus contraignants. Ils concernent les compétiteurs de haut niveau spécialement pour les courses internationales. La Fédération Française de Voile édite chaque année le « GUIDE OSIRIS HABITABLE » disponible auprès de notre club.

Tous les skippers peuvent demander un contrat de jauge OSIRIS depuis le site de la FFV avec le lien :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/osiris/default.aspx Le contrat de jauge OSIRIS est valable 3 ans.

6- LA LICENCE - L'ADHÉSION À LA SORAC

- Tous les skippers et équipiers doivent être en possession d'une licence annuelle compétition de l'année en cours, à défaut ils doivent présenter une licence adhérent ou journalière accompagnée d'un certificat médical valide « Apte à la pratique de la voile en compétition ».
- La licence annuelle est valable du 1° janvier au 31 décembre.
- Pour une <u>première licence</u> prise le 4^è trimestre de l'année N, la validité est prolongée au 31 décembre de l'année N+1.
- Une licence peut être prise le jour de la régate.
- Les licences annuelles sont obligatoirement couplées avec l'adhésion au club SORAC.
- Des avantages portuaires peuvent être accordés aux skippers membres du club. Pour cela, il faut être membre Sorac, licencié Sorac et titulaire d'une fiche bateau du handicap national HN Osiris ou équivalent Sorac.
- Les adhésions au club avec la licence peuvent se prendre au centre nautique avant les régates quand cela est possible, si non, à n'importe quel moment depuis le site de la SORAC. Penser à présenter un certificat médical de moins d'un an précisant « apte à la pratique de la voile en compétition ».
- https://www.soracagde.com/copie-de-adhesion

7- LE CALENDRIER DES RÉGATES

La Sorac organise une vingtaine de régates par an. Les résultats de la plupart de ces régates comptent pour un classement annuel : le Trophée Sorac.

Tous les ans en novembre, notre calendrier de régate pour l'année suivante est publié sur notre site. Il peut être actualisé en cours d'année, il faut donc le consulter régulièrement.

https://www.soracagde.com/calendrier-des-régates

Ser acritical	Edition du : 03/10/2021					
Date	COMPETITION	Club	Catégorie	Gra		
28-nov21	Régate du Télétion (su potrés Télétion)	SONAC	Trophic SONAC 2022	50		
12-dic-21	Lee Piede gelés	SORAC	Trophie SORAC 2022	50		
Fjanv. 22	Régata des Rais	SCRAC	Trophée SORAC 2022	50		
23-junr22	Régite Des Hultres	SORAC	Trophic SORAC 2022	50		
5-line-22	ASSEM	SLEE GENERALE	2021			
6-8tvc-22	Régate du Président	SORAC	Trophée SORAC 2022	9		
29-fevr22	Régate de la SHSM	SORAC	Trophée SORAC 2022	- 50		
5 at 6 mars 2022	Les DUOS	SCRAC	Trophie SORAC 2022	5,0		
20-man-22	Régise USHIP	SORAC	Trophée SOIUAC 2022	51		
3-mr22	Le Treffede	BORAC	Trophée BORAC 2022	- 51		
34 avril et 1° mai 2022	Trophée de la VILLE d'AGDE Régate Phane	SCRAC	Trophile SORAC 2022	5.0		
15-mai-22	Forms à la Barro	SORAC	Trophée SORAC 2022	50		
du 26 mai au 29 mai 2022	ESCALAGOE - Régate Phore Trophile BORAC Prior les deux régates)	SORAC et rescala	Trophilo SORAC 2022 (HAN-GLIB)			
26-julo-22	Railye de la Saint Jean.	SORAC	Trophée SORAC 2022	9		
	Deuxième seme	stre 20	22			
4 sept22	Régate de Mirrait	BORAC	Trophio SORAC 2022	36		
18-orpt-22	Coapo Herault Móditerrando Régate Phare	SORAC	Trophile SORAC 2022			
du 24 mz 25 sept. 2022	OCCITANIA CUP	8ETE	CBV	103		
2-set-22	Solitaire Thiorry DODET	SORAC	Trophic SORAC 2022	50		
15 et 16 oct. 2822	La BRESCOU d'OR (Econyo IRC)	SORAC	Trophile SORAC 2022	5.		
30-ect-22	Coupe do la Social Régate Plears	SORAC	SCRAC Trophes SCRAG 2022			
20-cu+-22	Regate des Equipages	SORAC	Trophile SORAC 2022			
04-dio-22	Régate du Téléhon pu potrau titutos	BORAC	Trophée SORAC 2023	50		
18-00-22	Les pieds gelös	SORAC	Trophio SORAC 2023	94		
	SORAC, Organisation et me Centre Nautique, Avenue du p		0	-		



LES RÈGLES DE NOS RÉGATES

LES ARBITRES

Comme tout sport, la régate obéit à des **règles** appliquées par des **arbitres**. Les arbitres ont délégation de la Fédération Française de Voile pour faire appliquer ces règles.

Composition du corps arbitral

1- LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE COURSE

Il est assisté d'assesseurs et de commissaires. Son rôle est important : Il décide de courir ou de ne pas courir, de choisir le parcours de la régate en fonction de la météo, de l'état de la mer, du nombre et de la qualité des bateaux inscrits et des moyens dont il dispose.

Les parcours seront indiqués lors du briefing et confirmés par numéro sur le bateau Comité. Les parcours construits ou les parcours côtiers sont définis en annexe des IC dans ce livret du coureur.

Le président du comité de course anime l'équipe des commissaires. Il donne les départs et valide les courses. Chargé de l'organisation sur l'eau, il est aussi responsable des retours à terre. Par le pointage des bateaux à l'arrivée, il prépare les classements qui seront réalisés par le commissaire aux résultats.

2- LE COMMISSAIRE AUX RÉSULTATS

Il est en liaison directe avec les données de la FFV notamment avec le logiciel FREG. Avant la régate, il enregistre toutes les inscriptions des bateaux, des skippers et des équipiers. Cela lui permet de vérifier et de valider ces informations notamment, la validité du contrat de jauge des bateaux et leur rating ainsi que les licences de toutes les personnes participant à la régate etc...

En fin de régate, avec les temps d'arrivée des bateaux communiqués par le président du comité de course, il établit les résultats.

3- LE PRÉSIDENT DU JURY

Il est assisté de deux assesseurs. Il est chargé de l'application des règles et en particulier du jugement des réclamations déposées par les coureurs, par le Comité de Course, ou par lui-même (voir le paragraphe réclamation).

Chargé du bon déroulement des épreuves, il applique éventuellement des pénalités. Il valide les résultats.

4- LE COMITÉ TECHNIQUE

Il vérifie la conformité des bateaux en fonction de leur jauge. Il contrôle la présence à bord de tous les équipements obligatoires imposé par les règlements maritimes. Il transmet ses constatations au Comité de Course et au Jury.

LES BÉNÉVOLES

Pour qu'une régate puisse se courir, il faut bien sûr des bateaux avec des équipages, il faut un corps arbitral pour règlementer ces courses et surtout il faut des BÉNÉVOLES

Selon l'importance de la régate leur nombre peut varier de 2 à 15

BÉNÉVOLES À TERRE

Ils ont en charge:

- <u>Secrétariat de la course</u>: enregistrement des inscriptions, des paiements de ces inscriptions, prise des licences journalières ou annuelles, émargement départ ou arrivée, transmission des informations au corps arbitral etc...
- <u>Le PC terre</u>: il informe le cross du départ et de la fin de la course avec le nombre de concurrent. Il suit à la VHF le déroulement de la régale et il est prêt à alerter les secours en cas de besoin.
- Responsable de l'intendance : prépare le petit déjeuner ou les apéritifs pour les autres bénévoles ou pour tous les équipages lorsque cela est nécessaire. Il prépare les sacs repas pour tous les bénévoles qui passent la journée en mer. Il trouve des bras pour préparer la salle ou la terrasse avec table et chaises.

BÉNÉVOLES SUR L'EAU

- <u>Sur le bateau comité,</u> en plus du président du comité de course et de son assesseur, un secrétaire note tous les horaires, envoie les pavillons, note les bateaux à un pointage ou à l'arrivée. Le bateau comité peut être amené à mouiller des bouées il faut donc une guatrième personne.
- <u>Le bateau mouilleur</u>: avec 2 ou 3 personnes, il mouille les bouées du parcours et les relève en fin de course. Il sert aussi de bateau viseur: il pointe les bateaux au départ, au passage de certaines bouées et il est attentif aux demandes du président du comité de course. Il suit la course pour pouvoir intervenir en cas de nécessité.

LES RÉCLAMATIONS

Réclamer fait partie de l'esprit sportif, pour assurer une équité dans le classement. Chacune des règles enfreintes peut-être pénalisée.

Pour les fautes <u>entre coureurs</u>, (priorités, contacts entre bateaux ou avec une marque) le principe fondamental est que le coureur qui est concerné ou témoin d'une faute, doit protester auprès du coureur fautif, soit en lui demandant de faire une réparation immédiate : deux tours sur lui-même comprenant deux virements et deux empannages (Règle Word-Sailing), soit si le fautif n'effectue pas de réparation en déposant une réclamation auprès du Jury.

La réclamation n'est recevable que si elle est conforme aux RCV 60 à 63 du chapitre 5 (Information du coureur réputé fautif, motif de la réclamation indiqué, réclamation écrite remise dans les délais précisés aux IC).

Si le concurrent a été lésé par une action ou omission du Comité de course, il peut demander réparation au Jury, selon la même procédure.

Le Comité de Course, le comité technique et le Jury, chargés de faire appliquer le règlement, peuvent aussi déposer une réclamation.

Les pénalités peuvent aller d'une pénalité en temps, à la disqualification.

Télécharger tous les documents nécessaires pour réclamer :

https://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/boite-a-outils/documents-concurrents.aspx



UNE JOURNÉE DE RÉGATE

1- L'INSCRIPTION

Les inscriptions aux régates ainsi que le paiement des frais d'inscription se font exclusivement par internet sur notre site www.soracagde.com

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 12h la veille de la régate.

Bien s'assurer que tous les documents nécessaires sont à jour :

- Le contrat de jauge OSIRIS pour le bateau. Tous les bateaux sont les bienvenus : aussi, un bateau sans certificat pourra quand même être classé en « bis »
- Les licences de tous les membres d'équipage portant la mention « compétition ».
- Des équipiers de tous niveaux peuvent embarquer sur nos bateaux : ils sont les bienvenus. En cas d'équipier passager, une licence journalière leur sera délivrée, en faire la demandes sur notre site à la rubrique « embarquement ».

2- LE BRIEFING

En période normale le briefing se fait à 9h30 au Centre Nautique avec le café. En cette période, les conditions spéciales Covid 19 sont appliquées. Voir le site

https://www.soracagde.com/nouvelle-instructions

- Rassemblement dimanche matin à 10h00 sur l'eau zone de la ligne de départ
- Briefing sur l'eau VHF CANAL 8
- Émargements par VHF
- Contrôle des équipiers
- Parcours annoncé la veille sur internet ou par VHF avant le départ
- Mise à disposition : 10h30

Le comité de course peut modifier à tout moment la procédure et les informations.

3- SUR L'EAU

- **Le départ** : Les règles de départ sont très précises. Pour la sécurité de tous il est primordial de bien les respecter. Ce sont des règles qu'il faut connaître pour éviter les réclamations des autres concurrents.
- La course : Pendant la course respecter les instructions de course ainsi que les règles en particulier les règles de priorité aux bouées et aux croisements de route. Toujours communiquer par VHF canal 8.
- L'arrivée : Elle est matérialisée par un bateau arborant un pavillon bleu et une bouée. Un signal sonore indique que le bateau a bien terminé sa course. Les temps sont relevés pour calculer les résultats.

4- LES RÉSULTATS

Grace à la feuille de pointage des arrivés, le commissaire aux résultats calcule les classements qui sont communiquer en soirée soit au centre nautique soit ces résultats sont communiqués sur notre site internet.

S'il y a toujours une proclamation des résultats, Il n'y a pas toujours de remise des prix. La plus belle récompense est de refaire sa course autour d'un verre. Des déceptions ou des succès se traduisent par des conversations sans fin. On échange tout ce que l'on n 'a pas pu se dire sur l'eau.



AVIS DE COURSE TYPE DU TROPHÉE SORAC

ATTENTION:

DES COMPLÉMENTS A CET AVIS DE COURSE AINSI QU'AUX INSTRUCTION DE COURSES SONT À CONSULTER SUR LE SITE

Soracagde.com

https://www.soracagde.com/nouvelle-instructions

Valable pour toutes les courses du trophée SORAC Pour 2022 - 2024

- Inscrites au calendrier
- Organisées par la SORAC au Cap d'Agde
- Grades 5a 5b 5c
- Selon les IC types de la FFV

Pour les régates importantes, un AC spécifique est édité, par exemple pour l'Escalagde. Ces avis de course particuliers sont publiés sur le site internet de la SORAC : www.soracagde.com

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1- REGLES

L'épreuve est régie par :

- **1.1** les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- **1.2** la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, notamment entre le coucher et le lever du soleil
- 1.3 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.4 les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra
- **1.6** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *héler « place à virer »*

2- INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC types sont disponibles sur le livret du coureur à l'adresse suivante www.soracagde.com
- 2.2 Les IC types FFV sont affichées selon la prescription fédérale au club nautique

3- COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est le site <u>www.soracagde.com</u>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4- ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- **4.1** tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A B C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e 4e 3e catégorie de navigation ou équivalent
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240
- 4.2 tous les bateaux du système à handicap OSIRIS

4.3 - Documents exigibles à l'inscription :

- **4.3.1** RÉGATES DE GRADE 5A 5B 5C
- a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou « pratiquant »
 - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée : Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
 - RÉGATES DE GRADE 4 ET SUPÉRIEURS

La licence Club FFVoile mention « compétition » valide OU

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire obligatoirement sur le site www.soracagde.com jusqu'à la veille de la régate à 12h en remplissant le formulaire d'inscription

- **4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront exceptionnellement acceptées selon les conditions particulières avec l'accord du responsable des inscriptions.

5- DROITS A PAYER

Sauf conditions particulières précisées, par exemple 2 jours de course, les droits d'inscription sont fixés à 20 euros.

6- PUBLICITE

- **6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7- PROGRAMME

- 7.1 Fin des inscriptions : la veille de la course à 12 heures
- 7.2 Nombre de jours de course : voir le calendrier sorac
- 7.3 Nombre de courses : maximum 5 par jour. Une seule course suffit pour valider l'épreuve.
- 7.4 1er signal d'avertissement : les samedis 14 heures, les dimanches 10h30. Les indications contraires seront signifiées par un avenant sur le site de la sorac
- 7.5 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 heures

8- CONTRÔLE DES BATEAUX

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9- ZONE DE COURSE - PARCOURS

- La zone de course est comprise dans la bande côtière allant de Saint Pierre-Plage à Sète à une distance de moins de 6 miles des côtes.
- Les parcours sont définis dans les annexes des instructions de course et confirmés aux coureurs lors du briefing.

10- SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 la pénalité de deux tours est appliquée.

11- CLASSEMENT

Système de handicap Osiris habitable.

Il sera publié un classement général tous groupes (scratch) à titre indicatif et un classement par groupe ou par regroupement de groupes (Système H avec application du CVL). Calcul du temps compensé : Système Osiris habitable Temps/Distance ou Temps/Temps.

Les classements par groupe ou regroupement de groupes seront transmis à la FF Voile.

Le regroupement de groupes sera effectué de manière à obtenir des groupes de 5 bateaux classés minimum. Les regroupements se feront sur la base des coefficients proches.

12- PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce, sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13- ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Organisation et arbitrage

Président de la SORAC : Henri ROQUES

Président (e) du Comité de Course : Hélène Anne MATEO, Serge MAGNIER ou autre Président du Jury : Henri ROQUES, Hugues NAUDIN ou autre

Responsable engagements : Armelle CHAILLOU, Marc BAZILLE

Responsable informatique : Hugues NAUDIN

Commissaires aux résultats : Hugues NAUDIN



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES DU TROPHÉE SORAC

ATTENTION:

DES COMPLÉMENTS A CET AVIS DE COURSE AINSI QU'AUX INSTRUCTIONS DE COURSE SONT À CONSULTER SUR LE SITE

https://www.soracagde.com/nouvelle-instructions

Valable pour toutes les courses du trophée SORAC Pour 2022 - 2024

- Inscrites au calendrier
- Organisées par la SORAC au Cap d'Agde
- Grades 5
- Selon les IC types de la FFV

Pour les régates importantes, des IC spécifiques sont éditées Ces IC particulières sont publiées sur le site internet de la SORAC :

www.soracagde.com

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la vitrine au 1^{er} étage du centre nautique, ou bien, ils seront également mis en ligne à l'adresse <u>soracagde.com</u>
- 3.2 Le PC course est situé au centre nautique. A défaut sur le bateau du comité de course.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF canal 8.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au centre nautique.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D ».

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses définies par le calendrier SORAC
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est fixé à 14 heures pour les samedis et à 10h30 pour les dimanches. Si nécessaire, un avenant à l'avis de course est annoncé aux bateaux inscrits sur le site de la sorac ou bien par email.
- Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange est envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est le guidon de la SORAC

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe à ces IC, il est précisé l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

 Le parcours à effectuer est indiqué sur le tableau à l'arrière du bateau comité.
- Parcours Côtiers: Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie les Signaux de course).
- 8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS.
- Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

9. MARQUES

9.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de	Arrivée	
			parcours		
Jaune	Jaune	Jaune	Rouge ou Blanche	Jaune ou Orange	

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONES DE COURSE.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord OU une bouée marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 8, au minimum une minute après le signal de départ. Ceci modifie la RCV 29.1. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction, ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.
- 11.5 POCEDURE DE DÉPART

Selon la règle 26, rappelée ci-dessous :				
Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signification	Signal sonore	
5'	Guidon du Club ou pavillon défini au briefing	Signal d'avertissement	Un	
4'	Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir cf. règle 30 des RCV	Signal Préparatoire	Un	
1'	Affalé du signal préparatoire	Une minute	Un long	
0,	Affalé du signal d'avertissement des 5'	Départ	Un	

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque rouge ou blanche ou déplacera la ligne d'arrivée, et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15. TEMPS LIMITES

15.1 Les temps sont les suivant :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1er
Osiris	Construit temps compensé	30 minutes
Osiris	Côtier temps compensé	1 heure

- Les bateaux ne finissant pas 30 minutes ou 1 heure après le premier bateau du groupe ou du regroupement de groupe, ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau du groupe a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai DNF sans instruction.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- Pour chaque groupe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au centre nautique ou sur le site de la sorac.
- Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au centre nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance.



17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place. Il peut être réalisé par VHF canal 8
- 18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 8.
- 18.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 20.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 1 heure avant son signal d'avertissement.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont le bateau comité et les bateaux viseurs, pointeurs et mouilleurs

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

24. PRIX

Des prix peuvent être décernés.

Organisation et arbitrage

Président de la SORAC : Henri ROQUES

Président (e) du Comité de Course : Hélène Anne MATEO, Serge MAGNIER ou autre Président du Jury : Henri ROQUES, Hugues NAUDIN ou autre

Commissaire Général :

Responsable engagements : Armelle CHAILLOU, Marc BAZILLE

Responsable informatique : Hugues NAUDIN
Commissaires aux résultats : Hugues NAUDIN

PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

Points GPS

C = Cardinale B = bouée

N°	Désignation	LATITUDE N.		LONGITUDE E.			
		D°	mn	mil.	D°	mn	mil.
L	B Lauze	43	16	0	3	31	0
С	B. Conque	43	16	300	3	31	500
1	C Sud de Brescou	43	15	501	3	30	102
2	C Ouest parc conchylicole	43	16	700	3	32	750
3	C Nord parc conchylicole	43	20	750	3	38	200
4	C Est parc conchylicole	43	19	600	3	39	700
5	C Sud parc conchylicole	43	15	560	3	34	400
6	C Ouest chenal Marseillan	43	18	100	3	34	600
7	C Nord chenal Marseillan	43	18	400	3	34	950
8	C Sud chenal Marseillan	43	16	950	3	36	200
9	C Est chenal Marseillan	43	17	200	3	36	500
10	B Valras	43	14	550	3	18	100
11	B Grau d'Agde	43	16	650	3	27	0
12	B Rochelonge	43	16	150	3	27	700
13	B Port Ambonne	43	17	000	3	32	150
14	B Marseillan	43	18	600	3	33	800
15	B. Large Richelieu	43	14	900	3	28	100
18	B Sud Brescou	43	15	200	3	30	0
19	B Large du Cap d'Agde	43	15	230	3	32	390

Description:

Dans les descriptions des parcours distribués en briefing, les passages des marques sont définis par leur n° et leur sens de passage (ex : '1t' signifie virer la marque 1 en la laissant à tribord, '2b' signifie virer la marque 2 en la laissant à bâbord).

Leur position GPS précise vous est donnée sur le tableau. Cependant, cette position peut légèrement différer lors du mouillage de la bouée. Selon les conditions météo le comité de course peut rajouter des bouées, elles seront alors bien définies lors du briefing.

Les marques 2 à 9 sont des perches ou bouées cardinales ou latérales.

Leur contournement doit se faire impérativement dans une zone de 3 longueurs de bateau maximum.

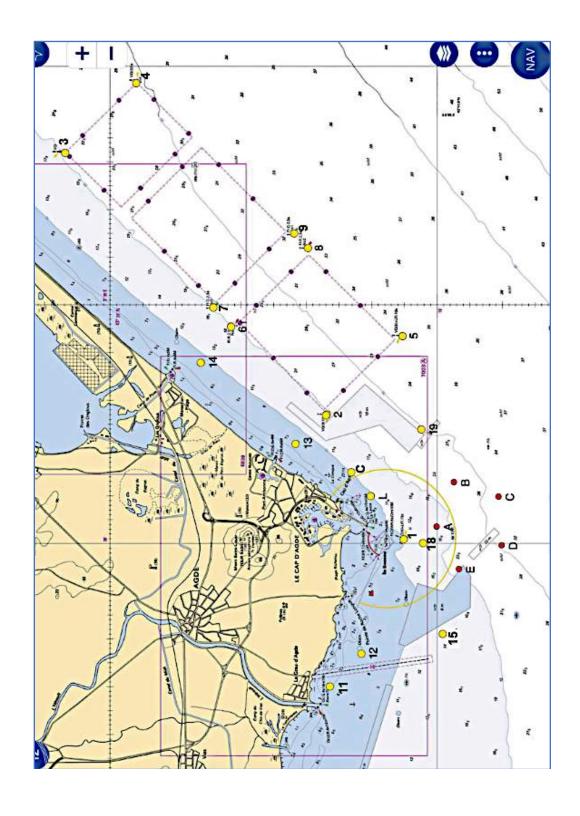
Bouée de dégagement :

L'envoi du pavillon **'D'** sur le bateau Comité signifie qu'une bouée de dégagement a été mouillée. Envoyé seul, il indique que cette bouée est à laisser à bâbord. Le pavillon Vert hissé avec le **'D'** indique qu'elle doit être laissée à Tribord. Ceci modifie les signaux de course.



PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

CARTE

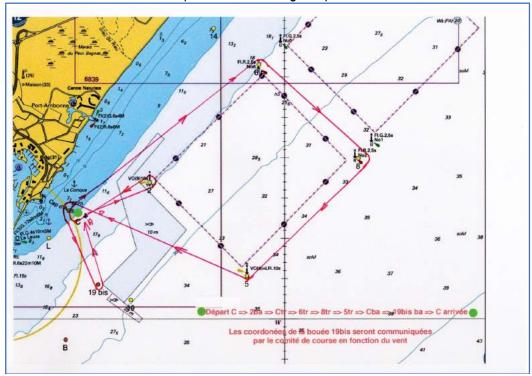


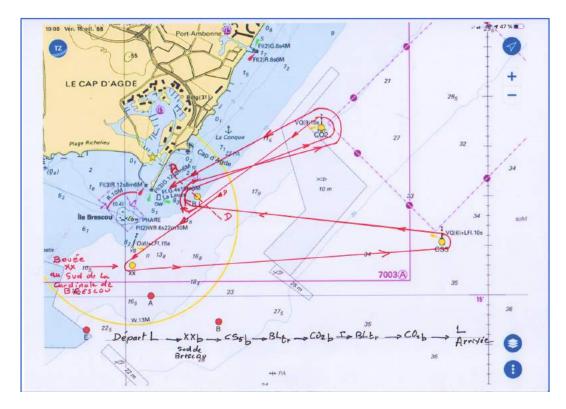
PARCOURS CÔTIERS

EXEMPLES I

Les parcours côtiers sont définis par le comité avant la régate en fonction : de la météo, de l'état de la mer, des concurrents etc...

Ils sont communiqués soit au briefing soit publiés sur le site sorac

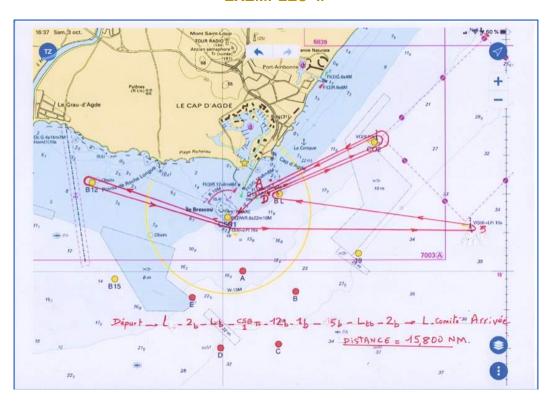


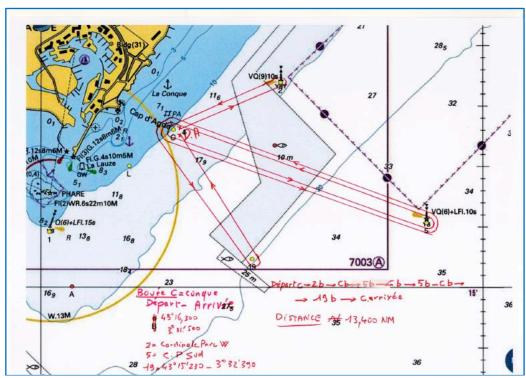




PARCOURS CÔTIERS

EXEMPLES II

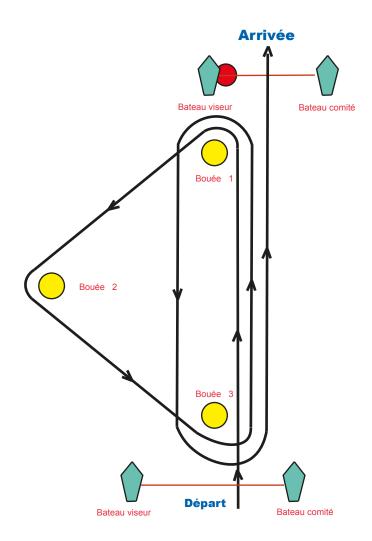






PARCOURS CONSTRUIT

Parcours N° 1



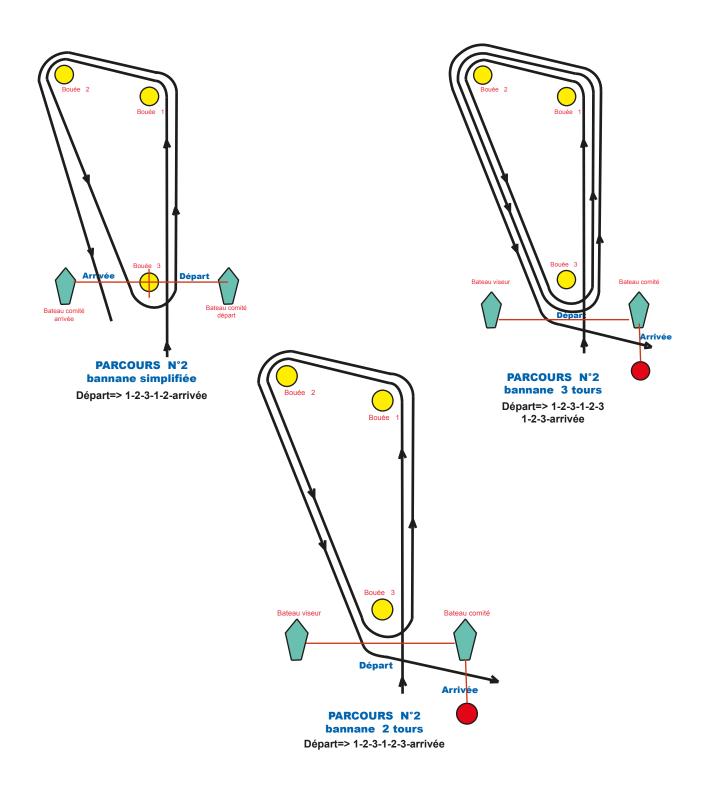
PARCOURS N°1
Triangle Olympique

Départ => 1-2-3-1-3- arrivée



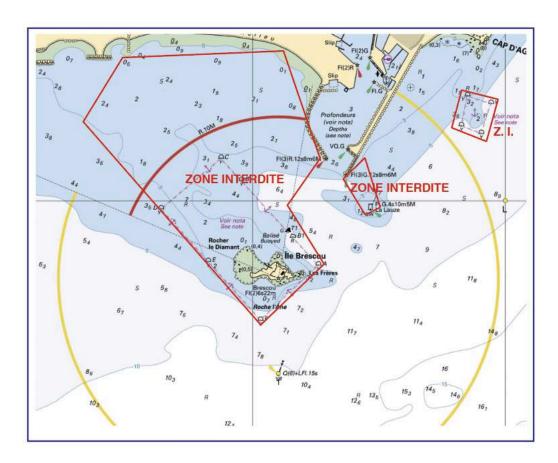
PARCOURS CONSTRUIT

Parcours N° 2 Bananes



ZONES INTERDITES

ZONE BRESCOU ET ZONE LAUZE



PARC AQUACULTURE





ARRETE PREFECTORAL N° 174/2018

La navigation et le mouillage des navires embarcation et engins de toute nature sont interdits à l'intérieur de trois zones du lotissement de cultures marines définies par une ligne joignant ces points des coordonnées les délimitant et dans le périmètre de 50 m autour de ces zones.

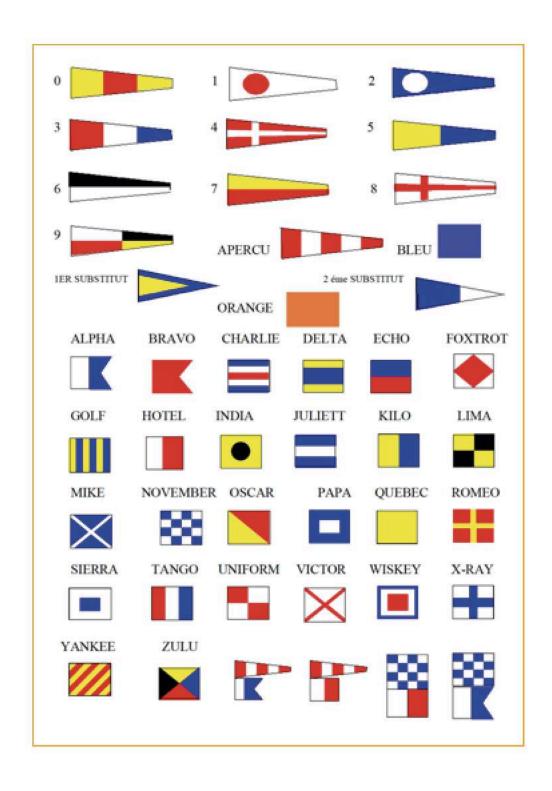
Voir l'arrêté complet et les coordonnées des points délimitant la zone sur le site :

https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/arretes/1532703244-index-2018-174.pdf



ALPHABET MARITIME INTERNATIONAL

PAVILLONS





LES SIGNAUX DE COURSE

PAVILLONS ET SIGNAUX SONORES

